Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260914-2026_09_14_61-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°6
DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 09 septembre 2026.

Etaient présent :

Mesdames : BERNARD Martine, BREMAUD Brigitte, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, GUEZENNEC Emmanuelle, LE REUN Jessica, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, BOURDON Fabien, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, LECLERE Loïc, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Absents :

Madame CORNEC Marie-Eve a donné procuration à Madame DUFOUR Marie-Thérèse
Madame BARTHELEMY Christine a donné procuration à Madame BREMAUD Brigitte

Assistait également à la réunion :

Madame GARGADENNEC Cécile, Responsable des Ressources humaines

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre d'absents : 2
Nombre de procurations : 02
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260914-2026_09_14_61-DE

2026-14-09-61

Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Madame la Maire informe les élus que la dernière loi de Finances du 19/02/2026 a mis fin à la Taxe sur les Locaux Vacants (TLV) et la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV).

Ces 2 taxes seront désormais remplacées avec effet en 2027 par la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Elle concerne les logements vacants au 1er janvier de l'année d'imposition (logements à usage d'habitation - appartements ou maisons).

Pour les communes non classées en zone tendue comme Plozévet, la TVLH est applicable lorsque l'organe délibérant a délibéré en ce sens. Cette délibération doit être prise avant le 30 septembre prochain pour une application dès 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 19 voix pour et 4 absentions (DUFOUR Marie-Thérèse, CORNEC Marie Eve, LAGADEC Patrice, LECLERE Loïc) :**

- *Approuve l'instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) ;*
- *Autorise Madame la Maire à signer tous documents pour la mise en application de cette nouvelle taxe.*

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 14 septembre 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

